

Tel: 03.85.51.06.67 mairiedeprety@wanadoo.fr République française Département de Saône-Et-Loire Arrondissement de Mâcon

<u>COMMUNE DE PRETY</u> Compte rendu de la séance du mardi 26 janvier 2021

Présents : Xavier IOOS, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marie-Claude GRESSARD, Christine BOULET BURGAN, Delphine BERNARD, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

Représentés: Carole FATET par Béatrice FELIX, Marion COLIN par Xavier IOOS,

Dominique REMY par Martine RAYNAUD

Secrétaire(s) de la séance : Loïc COQUIN

Monsieur Xavier IOOS, Maire de Préty, ouvre la séance et adresse ses meilleurs vœux 2021à l'ensemble des Conseillers.

Malgré les soucis des uns et des autres, il constate un engagement et une disponibilité de chacune et chacun pour la réussite de nos missions.

Il renouvelle les souhaits de santé et de persévérance dans l'intérêt du village, fier d'avoir une équipe harmonieuse et unie autour de lui.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 15/12/2020

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

2) Délibération : Droit de préférence pour l'achat de 873m2, d'une propriété privée au lieu-dit « Les Bruyères »

Monsieur Gérard DOUSSAU, Adjoint en charge de l'Urbanisme, expose au Conseil municipal la proposition reçue d'un cabinet de notaires.

La propriété concernée est une parcelle boisée, de peu de largeur et d'une grande longueur, ne présentant que peu d'intérêt pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil refuse, à l'unanimité, la proposition d'achat.

3) Délibération des communes : Adhésion de la CCMT à l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB)

Monsieur le Maire présente les informations suivantes au Conseil municipal :

En date du 26 Novembre 2020, le Conseil communautaire a délibéré favorablement pour l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs. L'adhésion de la Communauté de Communes à l'EPTB Saône et Doubs est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ses Communes membres donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs.

4) Délibération : Réalisation annuelle des mesures « Bilan 24h » de la STEP par l'Assistance Technique Départementale (ATD)

Monsieur le Maire présente le devis du conseil départemental pour la réalisation de mesures bilans 24 heures réglementaires sur la station d'épuration : montant forfaitaire de 876 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité et autorise monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant. Cette somme sera reprise au BP 2021.

Monsieur Gérard DOUSSAU informe le Conseil que la Commune n'a pas touché, sur le budget 2020, la subvention pour l'aide à la performance épuratoire. Un courrier a été envoyé à M. GITENAIT (Agence de l'eau) afin d'avoir des informations complémentaires sur ce dossier.

5) Délibération : Adhésion 2021 à l'Union des Maires des Communes Rurales (UMCR) de Saône-Et-Loire

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier reçu de l'UMCR 71, concernant l'adhésion 2021. Cette cotisation, d'un montant de 95 € comprend, en plus d'une assistance face aux questionnements, la réception d'une lettre hebdomadaire « Rural Infos 71 », l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) avec accès à ses services et ses éditions (abonnement à la revue « 36 000 communes »).

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité, la proposition faite par l'UMCR71 et autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

6) Délibération : Adhésion 2021 à la SPA de Mâcon

Madame Delphine BERNARD, Conseillère municipale, déléguée à la SPA, informe le Conseil, concernant l'adhésion à cet organisme. La convention signée précédemment avait pour option l'adhésion « avec déplacement ». L'intérêt pour la commune, est que les agents communaux n'ont pas à se déplacer pour l'enlèvement des animaux placés au chenil communal, le personnel de la SPA vient les récupérer.

Suite au courrier reçu en date du 15 janvier 2021, informant les adhérents d'une augmentation des tarifs, la cotisation annuelle passera donc de 0,85 € à 0,90€ par habitant.

Pour Préty et pour l'année 2021, elle sera de 0,90 € x 570 habitants soit : 513 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette cotisation à l'unanimité et autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Madame Delphine BERNARD, s'interroge sur une éventuelle demande de dédommagement par les propriétaires, auprès de la commune, dans le cas où un même animal serait pris plusieurs fois en charge par cette dernière. Cette question appelle à une réflexion plus poussée.

Monsieur Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire informe le Conseil qu'un administré de la commune, a signalé que ses chevaux se sont échappés de leur pré. Le propriétaire a déposé plainte auprès des autorités compétentes pensant que cette fuite résulte d'un acte de malveillance.

7) Délibération : Vente de matériel communal > Pelleteuse

Monsieur le Maire, en accord avec les Adjoints, propose au Conseil la vente de la pelleteuse communale. Une estimation de ce matériel est portée à 12 000 €, à débattre jusqu'à 10 000 € minimum.

Cet engin ne sert plus autant qu'auparavant et il devient opportun de le mettre en vente. Il sera proposé, en priorité, aux autres collectivités environnantes et ensuite seulement à un particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'autoriser la vente de l'engin et autorise le Maire à la négociation du prix final ainsi qu'à la signature de tout document se rapportant à la transaction.

8) Délibération : Remplacement / Recrutement d'un agent communal au service technique

Suite au départ de M. GUYONNET, monsieur le Maire et les Adjoints se sont entretenus avec M. REMANDET, concernant les besoins en effectif au service technique de la commune.

Il apparait qu'un temps supplémentaire de réflexion est nécessaire et que pour le moment, la phase de recrutement n'est pas lancée.

Après exposé de ces éléments, le Conseil prend décision à l'unanimité d'ajourner cette délibération.

9) Délibération : Adhésion à la convention-cadre du Centre de gestion de Saône-Et-Loire

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires, mais exerce également d'autres missions dites optionnelles.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées autant que de besoin. Qu'elle que soit la date de signature, le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité, la proposition faite et autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

10) Informations et questions diverses :

➤ Fin de budget 2020 et subventions

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint en charge des finances rappelle au Conseil les informations (au 14/12/2020), données dans le cadre du bulletin municipal

En ce qui concerne le budget communal :

- Section de fonctionnement = résultat positif
- Section d'investissement = résultat négatif

Ce résultat négatif apparait compte-tenu, en particulier, du fait que la subvention attendue de 14 525 € ne sera pas comptabilisée au titre du budget 2020. Cette recette sera reportée au budget communal 2021.

En ce qui concerne le budget Assainissement :

- Les résultats sont positifs, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement. Les résultats doivent être confirmés dans le cadre des comptes de gestion 2020. Ces résultats seront présentés et analysés lors d'un prochain Conseil municipal, dès que possible.

> PLUi : Echéances à venir

Monsieur Gérard DOUSSAU, Adjoint en charge de l'urbanisme informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue avec M. Bertrand VEAU (Maire de Tournus) et Mme Elodie THEVENARD (CCMT). Les points suivants ont été abordés :

- Définition et proposition concernant le zonage : échéance au 1^{er} semestre 2021
- Adoption par la CCMT : prévue au 2nd semestre 2021
- Une enquête publique sera menée, une fois le PLUi adopté par la CCMT
- Des débats sont en cours au sein de la CCMT concernant le projet départemental "Equipement Culturel de Loisirs et d'Attractivité Touristique" (ECLAT), qui engendrerait la suppression jusqu'à 40 ha de terres agricoles à Tournus

> Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire (SYDESL) :

Madame Monique LAFON, Conseillère municipale et Monsieur DOUSSAU, tous deux délégués de la commune auprès du SYDESL, informent le Conseil :

Une réunion s'est tenue concernant le bilan 2019/2020 et les prévisions 2021. La commune de Préty n'est pas incluse dans le programme de travaux pour cette année. Une réunion se tiendra jeudi 28/01/2021 pour définir nos besoins pour les années à venir (le réseau reste à enfouir dans 3 quartiers et le remplacement des luminaires pour passage aux LED sera évoqué).

Une étude réalisée par un conseiller du SYDESL est en cours sur l'isolation des bâtiments publics.

> « Tadurezo » : Action régionale sur les dispositifs de mesures de la couverture de téléphonie mobile

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier reçu de la Région Bourgogne Franche-Comté. Ce document et les plaquettes l'accompagnant, présentent au public l'application participative « Tadurezo » (traitement et visualisation des données du réseau de téléphonie mobile). Les plaquettes seront affichées en Mairie.

➤ Bulletin municipal à distribuer

Madame Marie-Claude GRESSARD, Conseillère municipale, présente la nouvelle édition du bulletin municipal. Marie-Claude GRESSARD et Carole FATET, 1ère Adjointe en charge de la communication, ont conçu et repensé cette nouvelle mouture et ont finalisé la conception, avec le concours de Jennifer ACHAT la Secrétaire de Mairie, cet après-midi.

L'impression de cette édition sera effectuée mercredi et jeudi. La distribution a été prévue, selon les disponibilités des élus, entre la fin de cette semaine et le début de semaine prochaine.

➤ Avancée du site internet

Monsieur Victor GIROT, Conseiller municipal informe le Conseil qu'à ce jour, la plupart des associations n'ont pas transmis les informations requises à leur espace respectif.

L'insertion d'une page Facebook est évoquée.

➤ Questions diverses

- La CCMT votera prochainement le transfert de nouvelles compétences
- La commune a reçu les remerciements de M. FETAT pour la présence de la commune lors des obsèques de sa mère Mme Marthe FETAT.
 - Nous apprenons avec tristesse le décès de M. André THIVENT, figure de la commune et ancien Conseiller municipal.
- M. MARTINOT (propriétaire du château de Préty) a fait part de son souhait d'acquérir les lagunes. Nous avons transféré sa requête auprès de l'organisme « Natura 2000 » pour renseignements.

11) Dates à retenir

- ➤ 27/01 : Réunion de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) → M. le Maire (élu Vice-Président)
- ➤ 17/02 : Conférence des Maires au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Charnay-Lès-Mâcon (travail sur le SCoT)

> 23/02 : Prochain Conseil municipal

Levée de la séance : 22h15

Le Maire, Xavier IOOS.